

Crozon, le 26 avril 2019

LE MAIRE DE CROZON

à

Madame Marie Christine LEDERNEZ
ADELISO
Var Poul La Palue
29160 CROZON

Affaire suivie par Pascal Gerelli
Directeur général des services

N/réf : PG-ME- 287 (04-2019)

Objet : suivi de l'impact des eaux traitées dans le milieu récepteur

Madame,

Pour faire suite à votre courrier du 20 mars dernier, je vous informe que les poches de coquillages imposées par l'arrêté préfectoral n°20162180001 du 5 août 2016 n'ont pas été, à ce jour, mises en place.

Le laboratoire contacté depuis octobre 2018 a jugé, après visite du site, l'accès à l'émissaire trop dangereux et a mis en avant son droit de retrait.

Il nous a informé ne pas vouloir, dans ces conditions, donner suite à cette mission.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le maire,

Daniel MOYSAN




Copie :
- chrono